

MOTION GENERALE

Quelques semaines après la prise de fonction du président de la République, élu assez largement face à la candidate d'extrême droite, le premier tour des élections législatives s'est déroulé sous les augures d'une victoire annoncée du parti présidentiel. La République En Marche sera bien, selon toute vraisemblance, largement majoritaire à l'Assemblée Nationale. Pour autant, l'abstention s'est invitée dans le débat puisque plus d'un français sur deux a choisi de ne pas se rendre aux urnes. Outre que cela relativise fortement la représentativité du pouvoir en place et met en évidence l'absence d'adhésion majoritaire au projet présidentiel, le résultat du premier tour marque également l'effondrement des partis traditionnels de part et d'autre de l'échiquier politique et, notamment, l'absence d'une offre politique alternative suffisamment convaincante et cohérente à gauche.

Au service des salariés qu'elles représentent, les organisations syndicales – dont le SNES-FSU - ont donc là une responsabilité majeure à assumer, un défi de taille à relever : il s'agit de redonner des perspectives aux salariés et donc de leur fournir des outils d'expression et de réflexion collective dans la perspective de l'élaboration d'un projet de société alternatif, progressiste et rassembleur. Cela suppose une structure la plus ouverte et unitaire possible afin de permettre la mise en mouvement des masses et la mobilisation la plus large. Nos collègues, sur le terrain, seront d'autant plus convaincus de la possibilité d'une alternative qu'ils auront contribué à la construire.

Ces éléments confirment le mandat académique que nous nous étions fixé en juin dernier et nous renforcent pour aller à la rencontre des collègues, dans les établissements, dans l'optique notamment d'une revitalisation des sections d'établissement qui doivent être le premier lieu d'élaboration des mandats du SNES-FSU, ainsi que le premier lieu d'élaboration d'un projet d'Ecole alternatif renouvelé, lequel sera d'autant plus cohérent qu'il pourra s'appuyer sur un projet de transformation sociale plus global.

Dans l'Education Nationale

Dans l'Education Nationale, la création du corps des psychologues de l'Education Nationale au 1er septembre 2017 est globalement une victoire pour nos professions et une avancée pour le service public d'éducation à porter au crédit de l'action du SNES et du SNUipp. Il importe que nous en recueillions les fruits lors des élections professionnelles anticipées qui en découleront en décembre 2017.

Quant aux premières orientations ministérielles, elles sont inquiétantes notamment quant à l'évaluation des personnels qui renforcerait le poids des chefs d'établissement. Par ailleurs, elles confirment le principe d'autonomie des établissements comme structurant le système éducatif français : en plus des vagues annonces sur le baccalauréat qui semblent vouloir faire la part belle au contrôle continu, le projet d'arrêté présenté comme un assouplissement de la réforme du collège, s'il desserre légèrement l'étau bureaucratique sur les EPI et l'AP, maintient le renvoi au local de nombre de décisions et le renforce même en rétablissant des enseignements facultatifs qui sont cette fois clairement présentés comme un moyen pour les collèges de différencier leur offre de formation et, de fait, de se mettre en concurrence les uns avec les autres. La CA académique mandate les militants des S2 et du S3 pour aborder ce thème avec les collègues dès la rentrée prochaine, dans les établissements ; un questionnaire pourra servir de base aux discussions pour que les secrétaires d'établissement des sections déjà structurées abordent la question avec leurs collègues. Le même questionnaire pourra être utile aux militants de S2 pour aborder le thème avec les collègues des établissements où la section SNES n'est pas encore structurée. Il ne s'agit en aucun cas de leur faire

la leçon sur ce que le SNES FSU pense de l'autonomie des établissements mais bien de faire avec eux le constat de ce que recouvre l'autonomie des établissements comme réalité, ses conséquences. Il s'agira ensuite d'un tirer un bilan collectif afin de mettre ces éléments en perspective et, le cas échéant, proposer d'autres pistes pour le système éducatif français.

Après un an de réforme, force est de constater la justesse des analyses du SNES FSU : les collègues sont épuisés par la somme de travail qu'il a fallu fournir pour mettre en place de nouveaux programmes, de nouveaux dispositifs bureaucratiques et peu profitables voire nuisibles aux élèves dans l'ensemble. Face à tant de confusion, d'ordres et de contre-ordres, nombre d'entre eux témoignent d'une perte de sens dans leur travail et subissent stress ou au contraire, découragement. La mise en place des nouvelles modalités d'évaluation a été, selon les établissements, l'occasion de ne pas changer grand chose ou au contraire source de pressions des équipes de direction. L'évaluation du contrôle continu pour le DNB a largement été considéré comme une farce : constat d'incohérence entre les résultats disciplinaires obtenus tout au long de l'année et l'évaluation retenue pour les domaines et sous-domaines du socle, constat d'injustice entre élèves avec des élèves...etc. Le nouvel examen oral du DNB aura aussi été l'occasion de difficultés pour les collègues qui n'ont pas bénéficié de convocations émanant des services rectoraux et n'ont donc pas (sauf arrangement local) été rémunérés. Quant à l'épreuve elle-même, l'incitation à la « bienveillance » aura été poussée à son paroxysme, les moyennes attendues dans l'établissement étant parfois annoncées avant même la prestation des candidats. Ces méthodes de gestion par le chiffre des résultats aux DNB (examen déjà qualifié « d'examen administré » par l'Inspection Générale) contribuent à faire perdre tout crédit à cet examen national.

Qui plus est, sur le plan de l'organisation des épreuves écrites du DNB et des corrections d'examen, plusieurs dysfonctionnements sont à nouveau constatés : les correcteurs sont, cette année, convoqués assez tardivement pour la correction du DNB, un mercredi notamment, ce qui pose des problèmes d'organisation pour les collègues qui exercent en collège ; des collègues sont convoqués pour corriger le DNB et le baccalauréat en même temps ; tous les collègues d'une même discipline ne sont pas convoqués pour corriger le DNB ce qui peut entraîner un nombre conséquent de copies à corriger le jour J, la pause méridienne est imposée aux correcteurs qui se sont, l'an dernier, fait exclure des centres de correction sur ce temps...etc. Face à ces dysfonctionnements, la CA académique mandate le secrétariat académique pour s'adresser aux collègues et faire le bilan de ces dysfonctionnements avec eux. Fort des éléments récoltés le plus largement possible, le secrétariat académique s'adressera au Recteur pour évoquer les points d'achoppement et obtenir une instance de discussion avec les représentants des personnels pour améliorer les conditions d'organisation et de passation des examens, tant dans l'intérêt des élèves que celui des personnels.

Dans l'académie

Suite aux interventions répétées du SNES FSU auprès du Recteur, que ce soit sous forme épistolaire ou en instances, le projet d'accès à la hors classe des certifiés a été sensiblement modifié. Sans avoir permis que la totalité des collègues au 11e échelon accèdent à la hors classe dès cette année, nous sommes passés de 54% des collègues au 11e échelon promus à la hors classe l'an dernier à 77%.

De plus, de nombreuses discussions ont été menées avec le rectorat : des avancées sont à mettre à notre actif, d'autres éléments restent à préciser mais les discussions ne sont pas fermées. Ainsi, pour les non-titulaires de l'académie, la nouvelle grille salariale a été discutée et nous nous félicitons que les temps de maintien à un niveau de rémunération (ancien échelon) soient raccourcis pour les premiers niveaux, parfois de manière conséquente. De même, le SNES FSU a obtenu de nombreuses avancées en termes d'accueil et de formation des non-titulaires dans les établissements :

la prise en charge des classes se fera deux jours après la prise de fonction, l'inscription au PAF sera permis y compris en cours d'année pour les nouveaux recrutés, un référent pourra répondre aux questions des non-titulaires sur le terrain et les néo-recrutés bénéficieront d'un tutorat qui donnera lieu à rémunération pour le tuteur. En revanche, face au refus rectoral de voir les promotions devenir automatiques, le SNES a obtenu que le blocage des rémunérations reste exceptionnel. Le point noir des discussions a porté sur l'évaluation des collègues non-titulaires : le SNES FSU a obtenu en comité technique académique la reprise des discussions sur la proposition initiale du rectorat qui entendait faire évaluer les collègues par les chefs d'établissement, sans aucun critère commun, laissant aux mains du seul chef d'établissement le renouvellement ou non du contrat. Il va de soi que ces modalités d'évaluation ont fait l'objet de critiques fortes du SNES FSU qui continuera de porter dans les discussions à venir le refus de l'arbitraire et de défendre le double regard du chef d'établissement et de l'IA IPR de la discipline.

Pour les AED, et dans la perspective de la création de nouvelles structures ULIS, le rectorat a imposé le redéploiement de 5 demi-postes d'AED. Le SNES FSU s'est opposé à cette décision qui prend aux uns pour donner aux autres et a notamment contribué à dépouiller des collègues avec SEGPA et internats ainsi que des établissements d'éducation prioritaire d'un demi-poste de surveillant.

Les AESH ont également été l'objet de discussions académiques dans le cadre très contraint de textes nationaux qui imposent la réévaluation de la rémunération des AESH en CDI depuis plus de trois ans, en lien avec leur évaluation professionnelle. Sur la grille de rémunération, le SNES FSU a obtenu le maximum permis par le cadre national, soit une augmentation de 6 points d'indice tous les 3 ans. En revanche, notre organisation s'est prononcée contre une grille d'évaluation ubuesque qui cumule les items non évaluables, même si quelques garde-fous ont été obtenus quant aux conditions matérielles de réalisation des entretiens professionnels.

VOTE :

POUR : 17
CONTRE : 0

ASBTENTIONS : 0
NPPV : 0